

Année scolaire 2017 – 2018

Liste des fournitures scolaires : maternelle 5 ans

La **rentrée scolaire progressive** de votre enfant se déroulera sur trois jours à compter du **lundi 28 août**. Veuillez consulter l'horaire ci-joint pour connaître l'horaire spécifique de votre enfant pour cette période.

Voici la liste des fournitures scolaires à procurer à votre enfant pour le premier jour de classe :

- 1 Sac d'école de taille adéquate
- 2 Boîtes de 16 crayons feutres *Crayola* lavables (pointe fine)
- 2 Boîtes de 16 gros crayons feutres *Crayola* lavables (pointe large)
- 4 Gros bâtons de colle *Pritt* (40 g)
- 1 Tablier imperméable pour la peinture (le plus long possible et **à manches longues**)
- 1 Petite couverture ou serviette pour la détente
- 1 Paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 Grand sac *Ziploc* à congélation identifié
- 2 Boîtes de mouchoirs

Les marques indiquées présentent un bon rapport qualité/prix et sont fournies à titre indicatif. Nous vous encourageons à réutiliser et à acheter des produits de qualité pour faciliter le travail des enfants et réduire les coûts de remplacement. Le matériel inutilisé vous sera retourné en fin d'année.

Il n'est pas nécessaire d'acheter un étui à crayons, car les enfants auront tout leur matériel dans un petit panier en classe.

Le service de garde ouvrira ses portes le 23 août à 7 h **pour les enfants inscrits aux journées pédagogiques.**

Pour les élèves **inscrits au dîner seulement**, le service débutera le **28 août**.

Matériel et/ou services fournis par l'école aux frais des parents

Cahier(s) d'activité(s) « maison »	19,50 \$
Agenda scolaire	6,50 \$
Deux (2) crayons à mine <i>Triplus jumbo</i>	1,50 \$
Photos souvenirs	7 \$
Portfolio	1 \$
Gomme à effacer " triangulaire et ergonomique	3,50 \$

TOTAL 39 \$

Veuillez-vous assurer que votre enfant ait toujours en sa possession le matériel scolaire requis pour travailler. Les cahiers ou livres de bibliothèque perdus ou brisés devront être remplacés aux frais de l'élève. → **Tout le matériel et les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant.**

La somme de 39 \$ (incluant les frais pour les activités et sorties éducatives) pourra être réglée du 28 août au 1^{er} septembre 2017 au secrétariat du pavillon Terrasse Mercure entre 7 h 45 et 11 h 50 et entre 12 h 50 et 15 h 45. Vous pouvez payer par chèque ou argent comptant.

Un reçu sera émis.